



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat  
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – www.wmo.int

WEATHER • CLIMATE • WATER  
MÉTÉO • CLIMAT • EAU

Notre réf.: SG/CER/UNGA

GENÈVE, le 27 février 2012

Annexe: 1

Objet: Rapport de la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

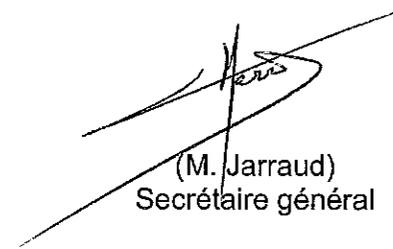
Suite à donner: Prendre note du rapport et des résolutions concernant l'OMM et les SMHN et adopter les mesures de suivi appropriées

Madame, Monsieur,

J'attire votre attention sur la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et sur les résolutions de celle-ci concernant l'OMM et les SMHN.

Je pense que vous trouverez ces informations utiles et je puis vous assurer que le Secrétariat de l'Organisation prend les dispositions voulues pour leur mise en œuvre et leur suivi dans tous les programmes de l'OMM et pour toute autre contribution au sein du système des Nations Unies.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)  
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6618)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents )  
Présidents des commissions techniques ) (pour information)

**ANALYSE DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

À sa soixante-sixième session ordinaire (New York, 13 septembre – 23 décembre 2011), l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné les principaux problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes. Elle a adopté 251 résolutions dont 36 intéressent directement les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) ainsi que l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Vous trouverez en annexe un bref résumé de ces dernières résolutions, dont le texte complet peut être consulté à l'adresse <http://www.un.org/ga/66/resolutions.shtml>.

L'Assemblée générale a ouvert sa soixante-sixième session avec un programme très chargé portant sur nombre des questions internationales les plus importantes telles que les protestations antigouvernementales en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, la sombre réalité du changement climatique en Asie du Sud-Est et dans la corne de l'Afrique et les principaux moteurs économiques du monde toujours empêtrés dans la récession.

L'Assemblée s'étant réunie dans une conjoncture critique de l'histoire des nations, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser du Qatar, président de celle-ci, a déclaré au début de la session de fond: «Nous avons l'occasion de définir notre place en ce moment décisif, de prouver que nous pouvons œuvrer ensemble pour obtenir des résultats.» Il a présenté les quatre grandes priorités de la session: le règlement pacifique des conflits, la réforme et la dynamisation de l'ONU, l'amélioration de la prévention des catastrophes et des interventions en cas de catastrophes, le développement durable et la prospérité mondiale.

M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a fait écho à l'allocution d'ouverture du président de l'Assemblée: «Nous devons établir des liens entre le changement climatique, le manque d'eau, la pénurie d'énergie, la santé mondiale, la sécurité alimentaire et l'autonomisation des femmes». Soulignant que la Conférence des Nations Unies à venir sur le développement durable – connue sous le nom de «Rio+20» – doit réussir, il a ajouté: «Nous ne pouvons pas hypothéquer notre avenir» et a appelé à la conclusion rapide d'un accord contraignant ayant des objectifs nationaux et mondiaux plus ambitieux en matière de réduction des émissions.

L'Assemblée a organisé plusieurs manifestations de haut niveau les jours précédant son débat général annuel. À part les maladies non transmissibles, un deuxième sujet important a pris la vedette: le fléau de la désertification, ainsi que la dégradation des sols et la sécheresse qui l'accompagnent.

Le 20 septembre 2011, l'Assemblée générale a organisé une réunion de haut niveau d'une journée sur la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Des chefs d'État, de gouvernement et de délégation ont pris part à deux tables rondes visant à favoriser des mesures de lutte contre la désertification.

Des dirigeants mondiaux ont affirmé que, tout comme une affection chronique, le problème en cours d'aggravation de la désertification risque de réduire à néant des gains durement acquis en matière de réduction de la pauvreté et de développement. La désertification, qui, selon les estimations, menace un milliard de personnes dans plus de 100 pays – ce que démontre de la façon la plus aiguë la famine croissante dans la corne de l'Afrique – résulte notamment d'une mauvaise gestion des sols, du changement climatique et des conflits.

Cependant, le Secrétaire général a indiqué dans son allocution que «la sécheresse ne conduit pas nécessairement à la famine». Exhortant les participants à s'attacher à la gestion durable des zones arides et semi-arides, il a affirmé que celles-ci, loin d'être une «cause perdue», représentent plus d'un tiers des stocks mondiaux de carbone et recèlent un potentiel massif pour la production de biocarburants et le développement des ressources solaires et éoliennes. Il a souligné que les gouvernements et le secteur privé devraient investir dans ces régions sans tarder.

La réunion de haut niveau sur la sécurité nucléaire organisée le 22 septembre par le Secrétaire général de l'ONU était fondée sur des mesures de la communauté internationale pour améliorer la sécurité nucléaire dans le cadre des préparatifs et des interventions d'urgence à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, au Japon. Le débat a démontré la résolution de la communauté internationale à promouvoir la sécurité nucléaire.

Les toutes premières réunions au sommet de l'Assemblée sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ont constitué l'un des moments forts de la session. Les gouvernements, affirmant que la propagation d'affections chroniques mortelles représentent, en matière socio-économique et de développement, un problème «de proportions épidémiques», se sont engagés à collaborer avec l'ONU en vue de fixer, avant fin 2012, des objectifs en vue de combattre les affections cardiaques, le cancer, le diabète et les maladies du poumon et d'élaborer des politiques volontaires pour réduire le tabagisme et la teneur des denrées alimentaires en sel, en sucre et en matières grasses qui sont à l'origine de ces affections. Les dirigeants mondiaux, de concert avec les ministres de la santé et du développement, ont abouti à un consensus pour l'adoption d'une déclaration politique de grande portée.

L'Assemblée a organisé sa quatrième réunion de haut niveau sur le financement du développement, où les délégations ont souligné l'importance particulière du renforcement du partenariat international pour le développement, alors que les États ont commencé à envisager les objectifs du Millénaire pour le développement après 2015. Ces idées doivent être étoffées lors de la Conférence Rio+20, mais de nombreux orateurs ont souligné qu'à court terme, la crise financière mondiale ne devait pas être considérée comme une excuse pour relâcher l'engagement de respecter les obligations en matière d'aide publique au développement. Des intervenants ont aussi souligné la nécessité d'envisager des mécanismes inédits et novateurs pour financer l'ordre du jour critique du développement mondial.

L'Assemblée a aussi organisé une troisième réunion de haut niveau pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption, en 2001, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui concernent le racisme et l'intolérance dans le monde entier. Pour couronner la réunion, l'Assemblée a établi un consensus sur l'approbation d'une déclaration politique intitulée «Unis contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance».

Lors du débat général, l'Assemblée s'est penchée sur plusieurs questions de longue date, y compris le recours approprié à la médiation et aux interventions militaires et la nécessité d'aider les pays les moins avancés qui ont du retard à subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux. Vu que quelque 64 millions de personnes vivent dans la pauvreté absolue et que le fossé entre nations riches et pauvres est plus vaste que jamais, de nombreux hauts fonctionnaires gouvernementaux ont indiqué que le développement mondial avait atteint une conjoncture critique. Il est impératif d'aider les pays les moins avancés en ouvrant les marchés, en mettant fin à des accords commerciaux à long terme et en accroissant une aide alimentaire cruellement nécessaire. Comme toujours, une ample réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici l'échéance de 2015 a été déclarée essentielle.

Le président de l'Assemblée, M. Al-Nasser, a affirmé que le thème de la session, «Rôle de la médiation dans le règlement des conflits», prouvait qu'une diplomatie axée sur le compromis était la principale raison de la fondation de l'organisation mondiale. Il a aussi déclaré espérer galvaniser la capacité multilatérale réelle de ce thème.

Lors du lancement de ses travaux de fond, l'Assemblée s'est penchée sur un grand nombre de questions, depuis le potentiel des modèles commerciaux coopératifs jusqu'à l'assistance humanitaire au fonctionnement efficace des organes de l'ONU. En novembre, lors du débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité, les délégués ont appelé de nouveau à une action d'urgence pour actualiser l'organe de 15 nations, «gravement déphasé» par rapport aux réalités géopolitiques actuelles.

Au cours de la session – et notamment lors du débat de deux jours sur le Moyen-Orient et la question palestinienne –, nombre de discussions ont porté sur le «printemps arabe». Dans plusieurs déclarations, les délégués ont indiqué que les soulèvements populaires exigeaient davantage d'universalité et de démocratie.

La composante environnementale du développement durable et d'autres sujets relevant du mandat de l'OMM ont été examinés par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (Commission des questions économiques et financières).

Lors de la soixante-sixième session, la Deuxième Commission a beaucoup parlé de la vulnérabilité des pays en développement aux multiples crises mondiales et des préparatifs en vue de la Conférence de juin 2012 de l'ONU sur le développement durable – Rio+20.

Les délégués ont souligné l'importance d'une action multilatérale en faveur d'un développement durable, alors que l'avis des intervenants a divergé à propos de l'«économie verte» par crainte de l'apparition d'un nouveau fossé entre riches et pauvres.

Certains délégués ont souligné la nécessité d'une réaction mondiale face à la famine qui sévit dans la corne de l'Afrique. Ils ont aussi évoqué l'échec de la communauté internationale à prendre des mesures décisives à propos du changement climatique.

Plusieurs autres délégués ont fait écho à l'idée que le multilatéralisme était important, non seulement pour réagir face au déferlement actuel de crises mondiales, mais aussi pour faire progresser la question du développement durable à l'avenir, et notamment pour adopter une approche multilatérale du changement climatique.

Plusieurs orateurs ont affirmé qu'alors que les pays en développement luttent pour surnager dans une économie mondiale turbulente, on craignait de plus en plus qu'à moins que les nations s'orientent vers une économie verte, les pays à revenu intermédiaire et en développement resteraient à la traîne. Se déclarant préoccupés par ce fossé possible, certains délégués ont indiqué qu'une économie verte ne devait pas devenir un nouvel obstacle entre les pays développés et les pays les moins avancés.

Deux des projets de résolutions et des décisions dont la Commission a recommandé l'adoption par l'Assemblée générale correspondent à de nouveaux points de l'ordre du jour de la Commission: «Vers des partenariats mondiaux» et «Autonomisation des populations et modèle de développement axé sur la paix».

Les questions devant tenir une place importante dans l'ordre du jour de Rio+20 se traduisent par des textes relatifs à divers aspects du développement durable: biodiversité, désertification, dégradation des sols et sécheresse. Dans d'autres projets, on a prôné des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique et soutenir le développement durable des zones montagneuses et des récifs de coraux. Les travaux de la Commission ont également porté sur les préoccupations des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement à revenu intermédiaire.

Le débat sur le caractère défavorable du climat économique mondial et ses incidences accrues sur les pays en développement a conduit à des projets de résolutions concernant l'élimination de la pauvreté, la nécessité pour les donateurs de tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement, la réforme des systèmes financiers et commerciaux internationaux, la lutte contre la volatilité des prix sur les marchés des produits de base et les rapports entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires en matière de dette.

Le rôle de l'agriculture dans le développement a fait l'objet de deux projets de résolutions. Le premier a mis en évidence le rapport entre agriculture et sécurité alimentaire, appelant les États à s'attaquer aux racines de la volatilité des prix des denrées alimentaires tout en les exhortant à améliorer le fonctionnement des marchés et à accroître la production agricole. Le deuxième projet de résolution a souligné l'importance du transfert de technologie pour les pays en développement et de l'intégration d'un développement agricole durable dans les politiques et les stratégies nationales de développement. L'agriculture a eu également une grande importance dans les projets de résolutions portant sur la mise en valeur des ressources humaines et sur le rôle des femmes dans l'élimination de la pauvreté.

L'Assemblée générale, réaffirmant l'importance de la coopération internationale avec les États sinistrés pour faire face aux catastrophes naturelles à tous les stades, et en particulier lors des phases de préparation, a pris note des progrès accomplis en vue de la création du Cadre mondial pour les services climatologiques afin d'élaborer et de produire des informations à base scientifique et des prévisions pour la gestion des risques et de s'adapter à la variabilité et à l'évolution du climat, dans l'attente de la mise en œuvre du Cadre.

En ce qui concerne le suivi des décisions et des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, je voudrais vous demander de bien tenir compte des résolutions en question, et en particulier de celles qui ont trait aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, lorsqu'il vous faudra planifier les activités de vos services en vue de favoriser le développement économique et social de votre pays et la coopération internationale, en particulier dans le contexte des OMD et des processus liés à Rio+20.

Puisqu'à Durban, les États Membres sont convenus de mettre en place un nouveau traité mondial sur les changements climatiques en raison des enjeux de l'accélération des progrès en vue d'atteindre les OMD après 2015 et de la préparation de la Conférence de l'ONU sur le développement durable, qui aura lieu à Rio en juin prochain, les questions relatives aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et à l'eau sont désormais hautement prioritaires pour les principaux organes des Nations Unies, le Secrétariat de l'OMM et son bureau de liaison à New York assureront le suivi des mesures pertinentes, produiront toute information supplémentaire qui pourrait se révéler nécessaire sur les activités de l'Organisation et apporteront le soutien dont les délégations nationales pourraient avoir besoin dans le cadre de leur participation aux futures réunions de l'ONU sur ces sujets.

**Résumé de la teneur des résolutions de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les questions scientifiques et techniques qui se rapportent directement aux activités des SMHN et au mandat de l'OMM, institutions s'occupant du temps, du climat et de l'eau**

1	<u>A/66/2</u>	Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
2	<u>A/66/5</u>	Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique
3	<u>A/66/24</u>	Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale
4	<u>A/66/70</u>	Effets des rayonnements ionisants
5	<u>A/66/71</u>	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
6	<u>A/66/104</u>	Le droit des aquifères transfrontières
7	<u>A/66/184</u>	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
8	<u>A/66/194</u>	La protection des récifs coralliens au service de moyens de subsistance et d'un développement durables
9	<u>A/66/199</u>	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
10	<u>A/66/200</u>	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
11	<u>A/66/201</u>	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
12	<u>A/66/202</u>	Convention sur la diversité biologique
13	<u>A/66/203</u>	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les travaux de sa vingt-sixième session
14	<u>A/66/204</u>	Harmonie avec la nature
15	<u>A/66/205</u>	Développement durable dans les régions montagneuses
16	<u>A/66/206</u>	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
17	<u>A/66/227</u>	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement
18	<u>A/66/231</u>	Les océans et le droit de la mer

**A/66/2 - Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**

*L'Assemblée générale des Nations Unies*

*Demande* à l'OMS, avec la pleine participation des États Membres et compte tenu de leur situation nationale, par l'intermédiaire de ses structures existantes et en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales compétentes, le cas échéant, en tirant parti des efforts en cours, de mettre au point avant la fin de 2012 un cadre global de suivi, comprenant notamment une série d'indicateurs et pouvant être appliqué aux niveaux régional et national, notamment grâce à des démarches multisectorielles, de suivre les tendances et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux relatifs aux maladies non transmissibles.

## **A/66/5 - Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique**

*L'Assemblée générale*

*Se réjouit* que les États Membres, l'ONU, les institutions spécialisées, les fonds et programmes, le Comité international olympique et, le cas échéant, le Comité international paralympique coopèrent en vue de contribuer de façon significative et durable à faire connaître et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et encourage les mouvements olympique et paralympique à collaborer étroitement avec les organisations sportives nationales et internationales pour que le sport serve à la réalisation des objectifs du Millénaire.

## **A/66/24 - Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale**

*L'Assemblée générale*

*Demande* aux États Membres de continuer à collaborer à l'examen multilatéral des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité de l'information ainsi que des stratégies qui pourraient être adoptées en la matière, compte tenu de la nécessité de préserver la libre circulation de l'information.

## **A/66/70 - Effets des rayonnements ionisants**

*L'Assemblée générale,*

*Prenant note* des préoccupations concernant les conséquences radiologiques d'un accident suscitées par l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi à la suite du séisme et du tsunami qui ont frappé le Japon en mars 2011,

*Rappelant également* la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires qui s'est tenue à New York le 22 septembre 2011,

*Réaffirme* la décision tendant à ce que le Comité scientifique poursuive ses travaux et se félicite de l'engagement accru des États membres du Comité scientifique.

## **A/66/71 - Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace**

*L'Assemblée générale,*

*Profondément convaincue* que l'utilisation des sciences et techniques spatiales et leurs applications dans des domaines tels que la télésanté, le téléenseignement, la gestion des catastrophes, la protection de l'environnement et autres applications en matière d'observation de la Terre contribuent à la réalisation des objectifs des conférences mondiales organisées par les Nations Unies sur différents aspects du développement économique, social et culturel, en particulier l'élimination de la pauvreté,

*Souligne* qu'il faut accroître les avantages tirés des technologies spatiales et de leurs applications et contribuer à un essor coordonné des activités spatiales favorables à une croissance économique soutenue et à un développement durable dans tous les pays, notamment pour atténuer les conséquences des catastrophes, dans les pays en développement en particulier;

*Invite* le Groupe sur l'observation de la Terre à contribuer à la préparation de la Conférence 2012 des Nations Unies sur le développement durable en abordant des questions qui se rapportent à l'utilisation de données géospatiales issues de l'espace en vue d'un développement durable;

*Adopte* la Déclaration sur le Cinquantième anniversaire des vols spatiaux habités et le Cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

#### **A/66/104 - Le droit des aquifères transfrontières**

*L'Assemblée générale*

*Invite* le Programme hydrologique international de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, auquel elle a donné acte de sa contribution dans sa résolution 63/124, d'apporter son assistance technique et scientifique aux États concernés.

#### **A/66/184 - Les technologies de l'information et des communications au service du développement**

*L'Assemblée générale,*

*Constatant* qu'Internet, pivot de l'infrastructure de la société de l'information, est devenu un système mondial ouvert au public,

*Engage* les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées à contribuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et souligne qu'il faut que des ressources soient dégagées à cet effet.

#### **A/66/194 - La protection des récifs coralliens au service de moyens de subsistance et d'un développement durables**

*L'Assemblée générale*

*Engage* les États, dans les zones relevant de leur juridiction, et les organisations internationales compétentes, dans le cadre de leur mandat, vu la nécessité impérieuse d'agir, à prendre toutes les dispositions pratiques, à tous les niveaux, pour protéger les récifs coralliens et leurs écosystèmes en vue d'assurer des moyens d'existence et un développement durables, en engageant notamment une action immédiate et concertée aux niveaux mondial, régional et local pour faire face aux problèmes et lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, notamment au moyen de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, et de l'acidification des océans sur les récifs coralliens et leurs écosystèmes.

#### **A/66/199 - Stratégie internationale de prévention des catastrophes**

*L'Assemblée générale*

*Constate* que la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, organisée à Genève du 8 au 13 mai 2011, a confirmé la place de cette structure dans les grandes instances mondiales où se définissent les lignes d'action et se développent la coordination et les partenariats aux fins de la réduction des risques de catastrophe;

*Remercie* le Gouvernement japonais d'avoir offert d'accueillir la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles en 2015.

#### **A/66/200 - Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* son adhésion à l'objectif ultime de la Convention-cadre, qui est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau excluant toute perturbation anthropique dangereuse du régime climatique, et réaffirmant également qu'il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre durablement,

*Souligne* qu'il importe que les négociations qui se déroulent actuellement dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto aboutissent à un résultat concerté, global et équilibré.

**A/66/201 - Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

*L'Assemblée générale,*

*Prenant acte* de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, qui a souligné que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification était un instrument qui favorisait notamment la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et le développement durable, encourageait l'utilisation durable des sols dans les zones arides et soutenait une démarche scientifique permettant une meilleure compréhension des questions relatives à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse, et saluant le travail approfondi accompli par le mécanisme de coordination et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans le cadre de l'organisation de la réunion de haut niveau,

*Constate* qu'il faut continuer de renforcer la base scientifique de la Convention et prend note de la décision prise par la Conférence des Parties à sa dixième session de créer, en tenant compte de l'équilibre entre les régions, un groupe de travail spécial chargé d'étudier les options envisageables pour dispenser des avis scientifiques portant sur les questions relatives à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse, compte tenu de la démarche régionale de la Convention;

*Prend note* des initiatives prises pour élaborer et appliquer des méthodes scientifiques fiables de suivi et d'évaluation de la désertification.

**A/66/202 - Convention sur la diversité biologique**

*L'Assemblée générale*

*Souligne* qu'il importe de continuer de procéder à un examen de fond de la question de la diversité biologique;

*Prend note avec reconnaissance* de l'offre du Gouvernement indien d'accueillir la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui se tiendra du 8 au 19 octobre 2012, et la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au protocole de Cartagena, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2012.

**A/66/203 - Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les travaux de sa vingt-sixième session**

*L'Assemblée générale*

*Réaffirme* que le Programme des Nations Unies pour l'environnement doit continuer, en étroite coopération avec les États Membres, de tenir à jour des évaluations de l'environnement mondial approfondies, scientifiquement crédibles et utiles pour l'élaboration des politiques afin d'appuyer la prise de décisions à tous les niveaux, note à ce sujet que le cinquième rapport de la série sur l'avenir de l'environnement mondial et son document de synthèse à l'intention des décideurs sont en cours d'établissement et souligne qu'il est nécessaire d'améliorer l'intérêt pratique de cette série de rapports en définissant notamment les mesures qui pourraient permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs arrêtés au niveau international et de guider les mécanismes et réunions mondiaux et régionaux dans le cadre desquels seront examinés les progrès à cet égard, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

*Prend note* de la décision 26/1 que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a prise le 24 février 2011 sur la gouvernance internationale de l'environnement, et des conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki.

#### **A/66/204 - Harmonie avec la nature**

*L'Assemblée générale,*

*Se déclarant profondément préoccupée* par la dégradation de l'environnement résultant de l'activité humaine et par les répercussions négatives de celle-ci sur la nature, et considérant qu'il importe de renforcer les connaissances scientifiques sur les incidences des activités de l'homme sur les écosystèmes,

*Engage* tous les pays et les organismes compétents des Nations Unies à améliorer la qualité et la quantité des données statistiques de base sur les trois piliers du développement durable et invite la communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies à contribuer aux efforts des pays en développement en les aidant à renforcer leurs capacités et en leur apportant un appui technique.

#### **A/66/205 - Développement durable dans les régions montagneuses**

*L'Assemblée générale*

*Est consciente* que les montagnes fournissent des indications précises sur les changements climatiques, sous la forme de phénomènes tels que les modifications de la diversité biologique, le recul des glaciers et les variations du ruissellement saisonnier qui ont des conséquences pour les grandes sources d'eau douce dans le monde, et souligne qu'il faut prendre des mesures pour atténuer les effets néfastes de ces phénomènes et promouvoir l'adoption de mesures d'adaptation;

*Engage* les gouvernements, la communauté internationale et les autres acteurs à mettre au point des stratégies de gestion des risques de catastrophes ou à améliorer celles qui existent déjà afin de faire face aux conséquences de plus en plus graves des catastrophes qui se produisent dans les régions montagneuses, telles que les crues éclair, et en particulier les vidanges brutales de lacs glaciaires, les glissements de terrain, les coulées de débris et les séismes;

*Engage* les États Membres à recueillir, à l'échelle locale, nationale et régionale, en tant que de besoin, des données ventilées sur les régions montagneuses en suivant de façon systématique les progrès accomplis et l'évolution de la situation, sur la base de critères pertinents, en vue de soutenir les programmes et projets de recherche interdisciplinaire et d'améliorer la planification et la prise de décisions.

#### **A/66/206 - Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables**

*L'Assemblée générale*

*Invite* les États Membres, ainsi que les organismes des Nations Unies et toutes les parties concernées, à saisir l'occasion qu'offre la célébration de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous pour sensibiliser l'opinion mondiale à la nécessité d'exploiter les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les technologies peu polluantes, d'accroître les rendements énergétiques, de faire une plus grande place aux techniques énergétiques de pointe, y compris aux techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et d'assurer une utilisation écologiquement rationnelle des sources traditionnelles d'énergie, ainsi que de promouvoir l'accès à des services énergétiques modernes, fiables, abordables et viables.

**A/66/227 - Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* l'importance de la coopération internationale avec les États sinistrés pour faire face aux catastrophes naturelles à tous les stades, en particulier lors des phases de préparation, d'intervention et de relèvement initial, ainsi que du renforcement de la capacité d'intervention des pays sinistrés,

*Prenant note* des progrès accomplis en vue de la création du Cadre mondial pour les services climatologiques afin qu'il mène des activités scientifiques d'information et de prévision pour la gestion des risques et l'adaptation à la variabilité et à l'évolution du climat, et envisageant avec intérêt sa mise en service,

*Demande* aux États Membres, aux Nations Unies et aux autres organismes humanitaires et acteurs compétents du développement d'accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, en mettant l'accent sur la promotion et le renforcement des activités de préparation en prévision des catastrophes à tous les niveaux, en particulier dans les zones à risque, et les encourage à augmenter le financement des activités de réduction des risques de catastrophes et à renforcer la coopération dans ce domaine, notamment en matière de préparation aux catastrophes;

*Constate* que les changements climatiques concourent, entre autres facteurs, à la dégradation de l'environnement et à l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles, ce qui en amplifie le risque, et, à cet égard, encourage les États Membres ainsi que les organisations régionales, sous-régionales et internationales compétentes, selon leur mandat respectif, à soutenir l'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques et à renforcer la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte avancée afin de réduire le plus possible les conséquences humanitaires des catastrophes naturelles, y compris en proposant des technologies et en appuyant le renforcement des capacités dans les pays en développement;

*Prie instamment* les États Membres d'améliorer leurs interventions suite à des alertes précoces afin que celles-ci conduisent rapidement à des mesures et encourage tous les protagonistes à soutenir les activités des États Membres à cet égard;

*Souligne* l'importance que revêt la mise en œuvre d'une approche multidanger de la préparation et exhorte les États Membres, compte tenu de leur situation propre, ainsi que le système des Nations Unies, à continuer d'appliquer cette approche à leurs activités de préparation, notamment en tenant dûment compte des effets secondaires pour l'environnement d'accidents industriels et technologiques;

*Préconise* une utilisation plus poussée des techniques de télédétection spatiales et terrestres, y compris comme prévu par UN-SPIDER, et l'échange de données géographiques, pour prévenir les catastrophes naturelles, en atténuer les effets et les gérer, selon le cas, et invite les États Membres à continuer d'aider l'ONU à consolider, grâce à l'information géographique par satellite, ses dispositifs d'alerte rapide, de préparation aux catastrophes, d'intervention et de relèvement rapide;

*Engage* les États Membres et le système des Nations Unies à soutenir les initiatives nationales visant à faire face aux effets variables des catastrophes naturelles sur les populations touchées, y compris par la collecte et l'analyse de données ventilées entre autres par sexe, âge et incapacité, en utilisant notamment l'information reçue des États, et par l'élaboration d'outils, de méthodes et de procédures permettant d'accélérer et d'améliorer l'évaluation initiale des besoins;

*Invite* les organismes des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires à élargir l'accès aux outils et services destinés à réduire les risques de catastrophe, en particulier par la préparation, et à assurer un relèvement rapide.

#### **A/66/231 - Les océans et le droit de la mer**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* que les sciences de la mer sont importantes pour l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la préservation des ressources et du milieu marin de la planète au niveau mondial, la possibilité de comprendre et de prédire les phénomènes naturels et d'y réagir, et la promotion de la mise en valeur durable des mers et des océans, car elles améliorent les connaissances grâce à des efforts de recherche soutenus et à l'analyse des résultats des observations et ces connaissances sont appliquées à la gestion et à la prise de décisions,

*Se disant à nouveau préoccupée* par les incidences néfastes actuelles et prévues du changement climatique sur le milieu marin et la biodiversité marine et soulignant qu'il est urgent de s'attaquer à ce problème,

*Préoccupée* par le fait que les changements climatiques continuent d'accroître la gravité et la fréquence du blanchiment des coraux dans toutes les mers tropicales et diminuent leur capacité de résistance à l'acidification des océans, ce qui pourrait avoir des effets néfastes graves et irréversibles sur les organismes marins, en particulier les coraux, et à d'autres pressions, notamment la surpêche et la pollution,

*Se déclarant à nouveau gravement préoccupée* par la vulnérabilité du milieu et la fragilité des écosystèmes des régions polaires, notamment l'océan Arctique et la calotte glaciaire arctique, qui seront tout particulièrement touchés par les effets néfastes que l'on attend des changements climatiques,

*Constatant* que les bouées océaniques de collecte de données déployées et exploitées conformément au droit international sont essentielles pour sauver des vies en détectant les tempêtes et tsunamis et pour mieux comprendre les conditions météorologiques, le climat et les écosystèmes, et se déclarant de nouveau gravement préoccupée par les dommages qui leur sont causés, intentionnellement ou non,

*Prend note* des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, y compris ses conclusions sur l'acidification des océans, et, à cet égard, engage les États et les institutions internationales et autres compétentes, qu'ils agissent séparément ou ensemble, à poursuivre d'urgence les recherches sur l'acidification des océans, en particulier les programmes d'observation et de mesure;

*Invite* les États, agissant séparément ou en collaboration avec les institutions et les organismes internationaux compétents, à développer la recherche scientifique pour mieux comprendre les effets des changements climatiques sur le milieu marin et sa diversité biologique et trouver les moyens de s'y adapter en tenant compte autant s'il y a lieu des principes de précaution et des exigences de l'approche écosystémique;

*Souligne* qu'il importe que la communauté scientifique approfondisse sa connaissance de l'interface entre les océans et l'atmosphère, y compris en participant aux programmes d'observation des océans et aux systèmes d'information géographique, tels que le Système mondial d'observation des océans que parrainent la Commission océanographique intergouvernementale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et le Conseil international pour la science, compte tenu en particulier de leur rôle dans la surveillance et la prévision du changement et de la variabilité climatique et dans la mise en place de dispositifs d'alerte aux lames de fond et dans leur fonctionnement;

*Souligne* qu'il faut encore prendre des mesures pour atténuer les effets des catastrophes naturelles comme celle qui a frappé le Japon le 11 mars 2011 et s'y préparer, surtout après les lames de fond provoquées récemment par des tremblements de terre, comme celle qui a frappé le Japon le 11 mars 2011;

*Engage vivement* les États à prendre les mesures nécessaires et à coopérer au sein des institutions compétentes, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission océanographique intergouvernementale et l'Organisation météorologique mondiale, pour régler le problème du vandalisme qui vise les bouées océanographiques mouillées et exploitées conformément au droit international, notamment pour des activités d'éducation et de sensibilisation à l'importance et à la fonction de ce matériel afin de mieux le protéger et d'être mieux informés des dégâts éventuels;

*Réaffirme* qu'il faut renforcer les opérations d'évaluation scientifique périodique de l'état du milieu marin afin d'améliorer les connaissances scientifiques sur la base desquelles sont élaborées les politiques;

*Adopte* les critères pour la nomination des experts et les directives concernant les ateliers destinés à aider le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris sous ses aspects socio-économiques;

*Rappelle* que le Mécanisme, créé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, rendra compte à l'Assemblée générale et sera un processus intergouvernemental fondé sur le droit international, y compris la Convention et les autres instruments internationaux applicables, qui tiendra compte des résolutions de l'Assemblée sur la question;

*Souligne* que le premier cycle du Mécanisme a commencé et que l'échéance de la première évaluation intégrée est fixée à 2014;

*Invite* la Commission océanographique intergouvernementale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation maritime internationale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et s'il y a lieu les autres institutions spécialisées des Nations Unies compétentes en la matière, à continuer de fournir leur appui technique et scientifique au Mécanisme.

---